Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 2 décembre 2021 17 h

Séance tenue le jeudi 2 décembre 2021 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, Mme Kelly Thorstad-Cullen, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt, Mme Maja Vodanovic et M. Ryan Young.

ABSENCE AVEC MOTIF :

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION :

M. Laurence Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette assemblée ordinaire du conseil d'agglomération et invite les membres du conseil à se lever pour observer un moment de recueillement. La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et adresse ses félicitations à Mme Blanchet pour sa nomination à titre de présidente d'assemblée du conseil d'agglomération et souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil. Elle présente le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, ainsi que la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier. Pour terminer, la mairesse de Montréal exprime le souhait que le mandat qui débute soit ponctué de débats passionnés et d'échanges fructueux, et ce, dans le respect de nos juridictions.

La présidente d'assemblée remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au représentant des villes liées, M. Beny Masella.

M. Masella prend la parole et félicite Mme Blanchet pour son élection à la mairie de l'arrondissement de LaSalle et pour sa nomination à titre de présidente d'assemblée du conseil d'agglomération. M. Masella souligne l'arrivée de cinq nouveaux collègues soit : Mme Anne St-Laurent - Montréal-Est; M. Peter Malouf - Mont-Royal; M. Jeremy Levi - Hampstead; M. Timothy Thomas - Pointe-Claire et M. Marc Doret - Dorval. M. Masella souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres, les félicite pour leur élection, tout particulièrement la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, élue pour un second mandat. Il offre toute sa collaboration à l'administration et à la nouvelle présidente du comité exécutif, Mme Ollivier, et salue le travail du président sortant, M. Benoit Dorais. M. Masella indique notamment qu'il y a plusieurs enjeux communs et dossiers importants qui devront faire l'objet de discussions prochainement. En conclusion, il souhaite un bon mandat à toutes et à tous.

La présidente d'assemblée remercie M. Masella pour son intervention et cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris.

M. Norris dépose un extrait du procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux nommant M. Laurence Parent à titre de représentant de cette ville au conseil d'agglomération pour la période du 1er décembre 2021 au 30 juin 2022. Il poursuit et propose que les points 51.01 à 51.03 soient appelés immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour. La proposition est agréée.

Mme Blanchet remercie le porte-parole d'assemblée et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Plante prend la parole et confirme les rôles de M. Beny Masella à titre de représentant des villes liées ainsi que de Mme Julie Brisebois à titre de vice-présidente d'assemblée du conseil d'agglomération.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention.

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente d'assemblée fait la lecture d'une question de la part d'une citoyenne. La question reçue par écrit par le public est déposée aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que la question du public reproduite ci-dessous à ce procès-verbal apparaît comme elle a été reçue, sans révision, ni modification.

Question de	À	Objet
Marilou Décarie	Sameer Zubieri (M. Dimitrios (Jim) Beis et M. Alex Norris))	Hello! I would like to know how to proceed to ask for more Lamp Posts in the Pierrefonds area. I live on Chaumont Street, and I am scared to go walk my dog when it gets dark because the cars driving can't see proprely. Even when I drive back home, I am scared to run into another car or a pedestrian. It's really dark on the corner of Bastien and Gouin. There is a steep turn and there is no way to see the other side. Thanks in advance! Marilou (resident of Pierrefond)

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, déclare la période de questions du public close à 17 h 15. Elle remercie la personne qui a soumis une question par écrit à l'avance pour faire état de ses préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 16.

CG21 0652

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, appelle les points 51.01 à 51.03.

CG21 0653

Désignation à la présidence d'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de désigner Mme Nancy Blanchet à titre de présidente d'assemblée du conseil d'agglomération.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CG21 0654

Désignation du porte-parole d'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de désigner M. Alex Norris à titre de porte-parole d'assemblée du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

51.02

CG21 0655

Désignation à la vice-présidence d'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de désigner Mme Julie Brisebois, à titre de vice-présidente d'assemblée du conseil d'agglomération.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

51.03

_____

CG21 0656

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 septembre 2021

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 septembre 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 26 novembre 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

_____

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1er septembre au 31 octobre 2021.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er septembre au 31 octobre 2021.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1er septembre au 31 octobre 2021.

_____

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG21 0657

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport de mi-année 2021 - Commentaires et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport de mi-année 2021 - Commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

---

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt ».

CG21 0658

Dépôt de la liste des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'agglomération

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la liste des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'agglomération soit :

- Mme Valérie Plante;
- Mme Nancy Blanchet, à titre de présidente;
- M. Alex Norris, à titre de porte-parole d'assemblée;
- M. Robert Beaudry;
- M. Dimitrios (Jim) Beis;
- M. Benoit Dorais;
- M. Sterling Downey;
- M. Pierre Lessard-Blais;
- Mme Sophie Mauzerolle;
- Mme Dominique Ollivier;
- M. Jocelyn Pauzé;
- Mme Marie Plourde;
- Mme Magda Popeanu;

- Mme Émilie Thuillier;
- M. Alain Vaillancourt;
- Mme Maja Vodanovic;

et le conseil en prend acte.

07.01

CG21 0659

Dépôt des calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2021 et pour l'année 2022

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2021 et pour l'année 2022, et le conseil en prend acte.

07.02 1210310002

CG21 0660

Dépôt du rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2020

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2020, et le conseil en prend acte.

07.03 1218788002

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0661

Autoriser une dépense additionnelle de 5 026,71 $ dans le cadre du contrat accordé à Équipement SMS inc. pour la fourniture de chargeuses articulées sur pneus compactes de 1,4 verges cube (CG21 0544), majorant ainsi le budget de contingences de 38 341,86 $ à 43 368,57 $, taxes incluses / Autoriser le Service des finances à modifier l'aspect financier du dossier décisionnel afin de corriger la répartition des dépenses Aggo/Corpo

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1889;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 026,71 $ dans le cadre du contrat accordé à Équipement SMS inc., pour la fourniture de chargeuses articulées sur pneus, compactes de 1,4 verges cube (CG21 0544) majorant le budget de contingences de 38 341,86 $ à 43 368,57 $ taxes incluses;

2- d'autoriser le Service des finances à modifier l'aspect financier du dossier décisionnel afin de corriger la répartition des dépenses Agglo/Corpo;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent sommaire addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1215382019

CG21 0662

Approuver un projet de convention de prêt de locaux, par lequel la Ville de Montréal prête à La Corbeille Bordeaux-Cartierville, à des fins d'exploitation d'un service alimentaire, des locaux d'une superficie de 230,8 mètres carrés, aux 1er et 2e étages de la maison du Meunier, située au 10 897, rue du Pont, au parc nature de l'Île-de-la-Visitation, pour une durée de trois ans, à compter du 1er novembre 2021, sans contrepartie financière - Le montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 134 152 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1900;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de prêt de locaux, par lequel la Ville de Montréal prête à La Corbeille Bordeaux-Cartierville, à des fins d'exploitation d'un service alimentaire**,** des locaux d'une superficie d'environ 230,8 mètres carrés, aux 1er et 2e étages, de la maison du Meunier, située au 10897, rue du Pont, au parc nature de l'Île-de-la-Visitation, pour une période de trois ans, à compter du 1er novembre 2021, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1215323007

CG21 0663

Approuver une dépense totale de 402 412,50 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour couvrir le coût des travaux d'aménagement d'un local situé au 2350, rue Dickson, dans le cadre du bail intervenu entre la Ville de Montréal et Jalbec inc. (CG19 0427)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1899;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser le coût des travaux d'aménagement d'un local situé au 2350, rue Dickson, payable en 2021 au locateur Jalbec inc., représentant un montant de 287 437,50 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de contingences payable en 2021 au locateur Jalbec inc., représentant un montant de 57 487,50 $, taxes incluses;

3- d'autoriser une dépense d'incidences payable en 2021, représentant un montant de 57 487,50 $, taxes incluses;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1214565006

CG21 0664

Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Nimalan Masilamany, à des fins de mécanique automobile, un immeuble dont le terrain est d'une superficie de 334,4 mètres carrés et le bâtiment d'une superficie d'environ 206,0 mètres carrés, situés au 7255, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour une période additionnelle de 4 ans, 11 mois et 24 jours, à compter du 8 décembre 2021, pour un loyer total de 104 720,41 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1896;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver un projet de première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Nimalan Masilamany, à des fins de mécanique automobile, un immeuble dont le terrain est d'une superficie de 334,4 mètres carrés et le bâtiment d'une superficie d'environ 206,0 mètres carrés, situé au 7255, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour une période additionnelle de 4 ans, 11 mois et 24 jours, à compter du 8 décembre 2021, pour un loyer total de 104 720,41 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de première convention de prolongation du bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1218682009

CG21 0665

Accorder un soutien financier de 92 720 $ à C.A.RE Montréal (Centre d'aide et de réinsertion) pour l'année 2021, pour le projet Brigage Parage dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1901;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 92 720 $ à C.A.RE Montréal (Centre d'aide et de réinsertion), pour l'année 2021 pour le projet Brigage Parage;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1210744005

À 17 h 23, le représentant des villes liées, M Beny Masella, soulève une question de règlement demandant que la réunion des points à l'ordre du jour soit approuvée avant d'en faire la lecture. La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, assure M. Masella que cela a été fait mais qu'elle n'a pas peut-être pas parlé assez fort. Elle va s'assurer à l'avenir d'être clairement entendue.

CG21 0666

Conclure des ententes-cadres avec La compagnie de location d'autos enterprise Canada (Enterprise Rent-A-Car Canada Compagny) (lot 1) et Locations Sauvageau inc. (lot 5) pour la location à court terme de camionnettes, de voitures et de fourgonnettes, pour une durée de 12 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 1 973 831,87 $, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 21-18919 (2 soum. pour le lot 1 et 1 soum. pour le lot 5)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1890;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la location à court terme de camionnettes, de voitures et de fourgonnettes, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18919;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
La compagnie de location d'autos enterprise Canada (Enterprise Rent-A-Car Canada Company)	Lot 1	1 441 642,78 $
Location Sauvageau inc.	Lot 5	274 732,76 $

2- d'autoriser une dépense de 257 456,33 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- de procéder à une évaluation du rendement de La compagnie de location d'autos enterprise Canada (Enterprise Rent-A-Car Canada Company) et Location Sauvageau inc.;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1215382022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0667

Déclaration des membres du conseil d'agglomération élu-es le 7 novembre 2021 à l'effet qu'ils ou elles sont adéquatement protégé-es contre la COVID-19 afin d'assumer leurs fonctions et demande aux nouveaux membres du conseil municipal de chacune des 14 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal de se déclarer également adéquatement protégé-es contre la COVID-19

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1842;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- que les membres du conseil d'agglomération, élu-es le 7 novembre 2021, se déclarent adéquatement protégé-es contre la COVID-19 afin d'assumer leurs fonctions;

2- de demander aux membres du conseil municipal de chacune des 14 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal de se déclarer également adéquatement protégé-es contre la COVID-19.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1213599002

CG21 0668

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2022, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1904;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

1- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2021 les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

   a) les parcs suivants :

      i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
      ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

   b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

   c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2021, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1218471008

CG21 0669

Adopter une nouvelle résolution conformément aux exigences du MAMH pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2019-2023) pour l'année 2021 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) / Abroger la résolution CG21 0501

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1906;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- abroge la résolution CG21 0501;

2- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

3- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

4- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

5- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

6- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

7- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1217814002

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0670

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 160 000 $ afin de financer les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle et de réaménagement d'une intersection dans le cadre du projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine/Autoroute 25

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 160 000 $ afin de financer les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle et de réaménagement d'une intersection dans le cadre du projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine/Autoroute 25 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 par sa résolution CG21 0626;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 160 000 $ afin de financer les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle et de réaménagement d'une intersection dans le cadre du projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine/Autoroute 25 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 par sa résolution CG21 0626;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er septembre 2021, par sa résolution CE21 1553;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 160 000 $ afin de financer les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle et de réaménagement d'une intersection dans le cadre du projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine/Autoroute 25 », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1205843005

Règlement RCG 21-029

CG21 0671

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 par sa résolution CG21 0627;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 par sa résolution CG21 0627;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er septembre 2021, par sa résolution CE21 1551;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1211179011

Règlement RCG 17-011-2

CG21 0672

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 15-082)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 15-082) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 par sa résolution CG21 0628;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 15-082) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 par sa résolution CG21 0628;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er septembre 2021, par sa résolution CE21 1550;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal – Commerce) (RCG 15-082) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1211179008

Règlement RCG 15-082-3

CG21 0673

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 par sa résolution CG21 0629;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 par sa résolution CG21 0629;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er septembre 2021, par sa résolution CE21 1552;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1211179007

Règlement RCG 15-083-5

CG21 0674

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 par sa résolution CG21 0630;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 par sa résolution CG21 0630;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er septembre 2021, par sa résolution CE21 1555;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1214750002

Règlement RCG 21-030

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0675

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 39 143 000 $ afin de financer des travaux de protection d'immeubles

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 39 143 000 $ afin de financer des travaux de protection d'immeubles» à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 par sa résolution CG21 0631;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 39 143 000 $ afin de financer des travaux de protection d'immeubles» à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 par sa résolution CG21 0631;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021, par sa résolution CE21 1700;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 39 143 000 $ afin de financer des travaux de protection d'immeubles », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1217632006

Règlement RCG 21-031

CG21 0676

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 678 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2021

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 11 678 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2021 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 par sa résolution CG21 0632;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 678 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2021 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 par sa résolution CG21 0632;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021, par sa résolution CE21 1702;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 678 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2021 », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1218021006

Règlement RCG 21-032

CG21 0677

Nominations à la Société de transport de Montréal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal :

- M. Georges Bourelle;
- M. Alan DeSousa;
- M. Sylvain Ouellet;
- Mme Gracia Kasoki Katahwa;
- Mme Catherine Morency;

de nommer M. Éric Alan Caldwell à titre de président et Mme Laurence Parent à titre de vice-présidente de la Société de transport de Montréal.

2- de nommer la personne suivante représentante des clients du transport collectif (membre âgé de moins de 35 ans) au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal :

- Mme Claudia Lacroix-Perron.

Adopté à l'unanimité.

51.04

CG21 0678

Nominations à la Communauté métropolitaine de Montréal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal :

- M. Richard Deschamps;
- Mme Nathalie Goulet;
- M. Jérôme Normand;

- M. Peter McQueen;
- M. Luc Rabouin;
- Mme Marie Plourde;
- M. François Limoges;
- Mme Dominique Ollivier;
- M. Jocelyn Pauzé;
- M. Sylvain Ouellet;
- Mme Laurence Lavigne Lalonde;
- M. Beny Masella;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération ultérieurement;

lesquels s'ajoutent à Mme Valérie Plante qui, d'office, en est membre et présidente, conformément à l'article 14 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, c. C-37.01).

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

51.05

_____

CG21 0679

Nominations aux Commissions permanentes

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de nommer les membres suivants à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal :

- M. Dimitrios (Jim) Beis;
- M. Jocelyn Pauzé;
- M. Pierre Lessard-Blais;
- Mme Magda Popeanu;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération ultérieurement;

de nommer Mme Marie Plourde à titre de présidente de cette commission ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président ultérieurement.

2- de nommer les membres suivants à la Commission de la sécurité publique :

- Mme Lisa Christensen;
- M. Benoit Gratton;
- Mme Gracia Kasoki Katahwa;
- M. Younes Boukala
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération ultérieurement;

de nommer Mme Daphney Colin à titre de présidente de cette commission, M. Abdelhaq Sari à titre de vice-président ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président ultérieurement.

3- de nommer les membres suivants à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports :

- M. Dimitrios (Jim) Beis;
- M. Enrique Machado;
- Mme Mindy Pollak;
- Mme Maeva Vilain;
- Mme Marie-Claude Baril;
- Mme Viriginie Journeau;
- Mme Anne-Marie Sigouin;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération ultérieurement;

de nommer M. Jocelyn Pauzé à titre de président de cette commission, M. Serge Sasseville à titre de vice-président ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président ultérieurement.

4- de nommer les membres suivants à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation :

- M. Julien Hénault-Ratelle;
- Mme Angela Gentile;
- Mme Marie-Claude Baril;
- Mme Anne-Marie Sigouin;
- Mme Michèle Flannery;
- M. François Limoges;
- Mme Josée Troilo;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération ultérieurement;

de nommer Mme Kaïla Amaya-Munro à titre de présidente de cette commission, M. Benoit Langevin à titre de vice-président ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président ultérieurement.

5- de nommer les membres suivants à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise :

- Mme Catherine Clément-Talbot;
- M. Josué Corvil;
- Mme Michèle Flannery;
- Mme Mindy Pollak;
- Mme Marie Sterlin;
- M. Sterling Downey;
- Mme Nancy Blanchet;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération ultérieurement;

de nommer Mme Maeva Vilain à titre de présidente de cette commission, Mme Mary Deros à titre de vice-présidente ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président ultérieurement.

6- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs :

- Mme Vana Nazarian;
- M. Giovanni Rapanà;
- Mme Marie-Claude Baril;
- Mme Virginie Journeau;
- Mme Valérie Patreau;
- M. Jérôme Normand;
- Mme Vicki Grondin;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération ultérieurement;

de nommer Mme Julie Roy à titre de présidente de cette commission, M. Stéphane Côté à titre de vice-président ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président ultérieurement.

7- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'examen des contrats :

- Mme Stephanie Valenzuela;
- Mme Caroline Braun;
- Mme Nathalie Goulet;
- Mme Micheline Rouleau;
- Mme Daphney Colin;
- M. Enrique Machado;
- M. Sylvain Ouellet;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération ultérieurement;

de nommer M. Dominic Perri à titre de président de cette commission, Mme Valérie Patreau à titre de vice-présidente ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président ultérieurement.

8- de nommer les membres suivants à la Commission sur les finances et l'administration :

- M. Alan DeSousa;
- Mme Vicki Grondin;
- Mme Lisa Christensen;
- Mme Viriginie Journeau;
- Mme Anne-Marie Sigouin;
- Mme Nathalie Goulet;
- M. Sylvain Ouellet;
- M. Benoit Gratton;
- M. Alex Bottausci;

de nommer M. Pierre Lessard-Blais à titre de président de cette commission et MM. Laurent Desbois et Georges Bourelle à titre de vice-présidents.

9- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'inspecteur général :

- Mme Suzanne Marceau;
- Mme Suzanne De Larochellière;
- Mme Vicki Grondin;
- M. François Limoges;
- Mme Marianne Giguère;
- Mme Lisa Christensen;
- Mme Laurence Lavigne Lalonde
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération ultérieurement;

de nommer M. Jérôme Normand à titre de président de cette commission, Mme Christine Black à titre de vice-présidente ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président ultérieurement.

10- de nommer les membres suivants à la Commission sur le transport et les travaux publics :

- Mme Arij-Abrar El Korbi;
- M. Benoit Gratton;
- M. Younes Boukala;
- Mme Mindy Pollak;
- M. Enrique Machado;
- M. Peter McQueen;
- Mme Laura Palestini;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération ultérieurement;

de nommer Mme Laurence Parent à titre de présidente de cette commission, M. Michel Bissonnet à titre de vice-président ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président ultérieurement.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.06

À 17 h 40, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée et remercie les membres du conseil, le porte-parole d'assemblée, la mairesse de Montréal et les différentes équipes pour leur précieuse collaboration.

Nancy Blanchet PRÉSIDENTE	Emmanuel Tani-Moore GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE